

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 31 MAI 2022, À 18 H 30

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-045

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (RCA09-Z01, TEL QUE MODIFIÉ) DE MANIÈRE À CRÉER LES ZONES 618 ET 619 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 380 ET À AUTORISER LA CLASSE D'USAGES « P1 – INSTITUTIONS LOCALES » DANS LA ZONE 492 – DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mai 2022, le premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-045, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

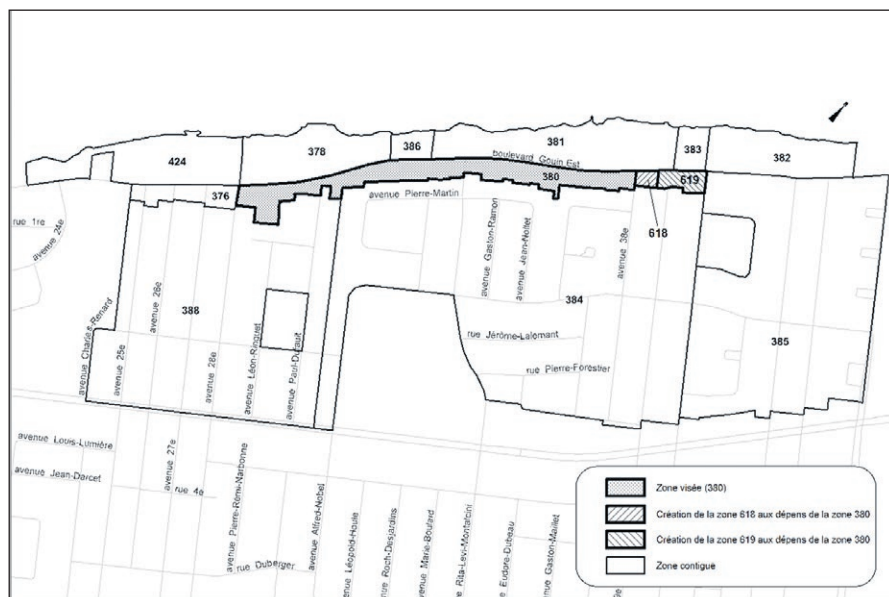
Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le mardi 31 mai 2022, à compter de 18 h 30 à la Maison du citoyen, située, au 12090, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil).

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement vise à créer deux nouvelles zones en bordure du boulevard Gouin, les zones 618 et 619, ainsi que modifier la grille des spécifications de la zone 492 située sur le flanc sud du boulevard Maurice-Duplessis, entre la 4^e Avenue et l'avenue Gilbert-Barbier, afin d'y permettre les usages issus de la classe d'usage « P1 – Institutions locales ».

Ce premier projet de règlement s'applique à la zone 380 et à ses zones contiguës numéros 381, 382, 383, 384, 385, 386, 376, 378, 388 et 424, ainsi qu'à la zone 492 et à ses zones contiguës numéros 474, 483, 484, 485, 486, 495, 515, 546, 551 et 552. Les personnes intéressées de ces zones pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de règlement, si elles en manifestent le désir.

Les plans ci-dessous illustrent les zones visées et les zones contiguës



Ce premier projet de règlement de même que la description et l'illustration des zones sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30

Fait à Montréal, le 10 mai 2022.

Le secrétaire d'arrondissement
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante:
montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles